Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-173CEBR-DE

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 9/12/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 40
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 0

Présents
BLERUAIS : LECOMTE Maryse BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie IRODOUER : BUISSON Alain LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa LE CROUAIS : CHICOINE Daniel MÉDRÉAC : COLLET Serge, ROUAULT Delphine MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, LE BIAVAN Rolland, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, VERNEY Thierry MUEL : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie QUEDILLAC : LORAND Hubert ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles (remplacé par LORAND Joel, suppléant) ST MAUGAN : BONNIN Etienne ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe ST UNIAC : PASSILLY Karine
Excusés
ROUSSIN Sylvie, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, LE FUR Christine, BRICHE Fabien, URVOY Karine, PEILA-BINET Carine, DIVET Anne, LAYEC Marianne
Absents
Pouvoirs
ROUSSIN Sylvie à PIEDVACHE Bernard, PEZZOLA Marie-Laure à BUISSON Alain, LE FUR Christine à LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien à GUEE Madeleine, URVOY Karine à DESPRES Joseph, PEILA-BINET Carine à LORAND Hubert, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LAYEC Marianne à BOHANNE Jean-François

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251217-173CEBR-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/173/BlR
ADMINISTRATION GENERALE	Rapporteur : Philippe CHEVREL

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COLLECTIVITE EAU BASSIN RENNAIS (CEBR)

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) ;
Vu les statuts modifiés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, adoptés par délibération en Comité syndical du 24 septembre 2024 ;
Vu le courrier de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sollicitant la validation de cette modification par ses membres ;

Considérant :
que la Commune de Communes de St Méen Montauban en représentation-substitution des communes de St Pern et Irodouer, est membre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
que la modification des statuts porte sur l'évolution nombre de délégués titulaires et suppléants par structure membre ;
que cette nouvelle règle de calcul s'appliquera à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2026 ;

M le Président présente la nouvelle répartition des sièges :

		Nombre actuel de sièges titulaires	Nombre de sièges 2026 titulaires
Rennes métropole		37	36 (+18 suppléants)
Montfort communauté		3	3 (+3 suppléants)
CCSMM (partie)		1	1 (+1 suppléant)
Val d'Ille Aubigné		3	4 (+4 suppléants)
VHBC (partie)		1	1 (+1 suppléant)
Brocéliande Communauté		1	3 (+3 suppléants)
TOTAL		46	48

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les statuts modifiés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) tels qu'adoptés par le Comité syndical le 24 septembre 2024.**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un des Vice-Présidents délégués, à signer tous documents afférents à cette délibération.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 18/12/2025
Qualité : PRESIDENT